



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers



Monsieur MASSIP Jérôme
Secrétaire Général National
Du Syndicat Pénitentiaire
Des Surveillants Non Gradés
06-62-11-39-93
spsnongrades@hotmail.com

Seysses, le 11 décembre 2020

LETTRE OUVERTE

À

Monsieur DUPOND-MORETTI Eric
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Monsieur le Ministre

Le 26 novembre dernier, en réponse à notre lettre ouverte du 09 novembre, vous espérez voir le SPS participer au groupe de travail relatif à une réflexion sur les missions du Surveillant Pénitentiaire.

Aussi, à propos de la réunion du 2 novembre, selon vos considérations, nous aurions fait une confusion sur son but.

À cela, nous répondons qu'il importe peu la sémantique employée sur ce qui intéresse principalement l'objectif du groupe de travail.

En effet, l'objectif de ce groupe de travail est clair, en ce que vous entendez faire participer le Surveillant au projet de réinsertion du détenu, afin qu'il l'accompagne dans sa démarche, cela même, alors que dans son rôle primordial, le Surveillant, si peu soutenu, voire souvent discrédité, peine énormément à asseoir son autorité, si ce n'est qu'il éprouve toutes les difficultés à faire respecter le règlement de la prison.

Malgré votre insistance à soutenir une philosophie que nous contestons, fort de son expérience et de celle des agents qu'il représente, le SPS est au regret d'itérer le triste constat du climat délétère que ce mode de fonctionnement génère dans la prison.

En effet, depuis plus de 30 ans, toute la politique qui gravite autour de la planète réinsertion, n'a servi que les intérêts de ceux qui la prône à tour de rôle, et bien malheureusement au détriment des conditions de travail des Surveillant(e)s Pénitentiaires, lesquels, se voient en permanence, harcelés ou agressés à la moindre occasion par les détenus.

.../...

Cette politique que nous qualifions de "pro-détenus" a surtout permis à nombre de nos pensionnaires réfractaires à l'autorité, de se sentir pousser des ailes, et de favoriser la chienlit. Elle a finalement conduit à un fiasco, tant sur le plan de la réinsertion que sur l'aspect sécuritaire de la prison.

Il semblerait, comme la plupart de vos prédécesseurs lors des 3 dernières décennies, que vous soyez obnubilé par la réinsertion, tout en prenant la tangente quant il s'agit de prendre des décisions susceptibles de donner un cadre sécuritaire à la prison et à ceux qui au contact direct et permanent font face à une population pénale de plus en plus violente.

Les justiciables au travers desquels vous justifiez votre positionnement, attendent des responsables qui sont aux commandes de notre pays, qu'ils soient tout aussi volontaristes dans le domaine du maintien de l'ordre, à tout le moins pas laxistes, et qu'ils envoient enfin un signal fort à ceux qui veulent défier l'autorité en prison.

Monsieur le Ministre, le passé témoigne en faveur de notre raisonnement, il n'y a point de réinsertion avant que la discipline et l'ordre républicain soient installés dans nos détentions.

Au SPS, si nous considérons, comme vous, que la réinsertion est un objectif majeur, nous pensons que c'est aux travailleurs sociaux et à certains intervenants, qu'il revient de le réaliser, chacun dans son rôle ; le Surveillant Pénitentiaire dans celui de la garde. Il faut donc distinguer la mission de garde, de celle de la réinsertion.

Participer à ce groupe de travail tel qu'il est canalisé, reviendrait à dire qu'il faudrait éluder les mesures coercitives nécessaires au maintien de l'ordre dans la prison, et se priver des moyens pour y parvenir, mais aussi écarter toute possibilité de négocier en ce sens, un statut autre que celui d'un prétendu "Surveillant-Acteur" que vous revendiquez.

Aussi, le SPS ne peut accepter que des modes de fonctionnement dans les services puissent être favorables à des détenus triés sur le volet, pendant qu'une large majorité se concentre dans les lieux communs pour installer la chienlit et continuer à harceler les Surveillant(e)s en toute impunité.

Nous ne saurions terminer le propos, sans vous encourager à croire que la réinsertion commence par un devoir élémentaire, celui de se donner les moyens de faire véritablement respecter le règlement intérieur, et la Loi dans la prison.

Le SPS ne participera pas à ce groupe de travail reprogrammé, tel qu'il est présenté et orienté. Il ne servira pas de caution à une énième mascarade.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en mes convictions, et en ma parfaite considération.

Jérôme MASSIP

